

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

Société anonyme au capital de 20 126 756, 24 €.
Siège social : 350, avenue Jean Jaurès, Lyon 7e (Rhône).
421 577 495 R.C.S. Lyon
SIRET 421 577 495 000037

Avis de convocation

Mmes, MM les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire, le mardi 20 novembre 2007 à 11 heures à Lyon 7ème (Rhône) au Champions Club - Stade Gerland – 353, avenue Jean Jaurès, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1°) Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007; rapport du président du conseil d'administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce modifié par l'article 117 de la Loi Sécurité Financière du 1er août 2003 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2007 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2007 ; Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels ; Quitus à donner aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat et distribution du dividende ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Renouvellement de certains mandats d'administrateur ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

2°) Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les causes et conditions de la réduction de capital social (article L. 225-209 du Code de commerce) ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société ;
- Autorisations à donner au conseil d'administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Modification de l'article 23 alinéas 3, 4 et 5 « Modalités des réunions » des statuts conformément au décret 2006-1566 du 11 décembre 2006 ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

Afin de pouvoir participer à ces assemblées ou s'y faire représenter, les actionnaires devront justifier au préalable de cette qualité sous forme d'inscription en compte trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale. Les attestations d'inscription devront être déposées auprès de :
— CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, Service assemblée, 3, allée de l'Etoile, 95014 Cergy Pontoise.

Un formulaire de vote par correspondance sera adressé à tout actionnaire, à sa demande écrite faite à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, une telle demande devant être parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir au siège social de la Société trois jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'assemblée étant précisé qu'il n'est pas prévu pour les présentes Assemblées de possibilité de voter à distance ou de déposer des questions écrites via le site internet de la Société.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le conseil d'administration.